

et la plupart des Boutiques et Magasins (étaient) fournis d'Etoffes dont on ne pouvoit avoir le débit de long tems. » Dans l'exposé des motifs d'une ordonnance consulaire du 7 février 1686, la cause première est indiquée très nettement : « La diminution du commerce dans cette Ville (de Lyon) et de la débite et consommation desdites estoffes (or, argent et soye) ayant causé une misère et pauvreté extrême dans ladite communauté, composée d'un peuple si nombreux qu'il fait la plus grande partie de celui de ladite Ville... ». Nous pourrions citer d'autres déclarations du Consulat aussi formelles.

Quel remède le Consulat apporta-t-il à cet état des choses ? D'abord la prolongation de la durée de l'apprentissage, ensuite la suspension pendant plusieurs années de l'admission à l'apprentissage, de plus l'augmentation des taxes, bref la limitation, par des moyens différents, du nombre des maîtres.

Nous devons insister sur ce point. La révocation de l'Edit de Nantes a, dit-on, fait porter à l'étranger par les ouvriers Réformés plusieurs de nos industries, et l'on cite toujours le tissage des étoffes de soie. Nous ne prétendons pas que la Hollande, l'Angleterre, l'Allemagne et la Suisse n'aient pas donné asile à des tisseurs de soie, Huguenots, menacés, poursuivis, n'ayant plus de sécurité en France. Oui, cette émigration a eu lieu, et nous pourrions fournir les noms de la plupart des Protestants qui ont été reçus à Amsterdam, à Harlem, à Spitalfields (9), à Berlin, à Zurich,

---

(9) Les listes des Protestants français réfugiés en Angleterre et naturalisés ont été publiées. (Voir J. S. Burn, *The History of the French, Walloon, Dutch, and other protestant Refugees settled in England*, 1846 ; Samuel Smiles, *The Huguenots : their settlements, churches, and industrie*